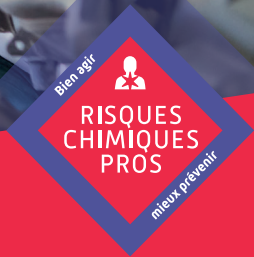




**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



Risques Chimiques Pros, la solution pour prévenir les risques chimiques professionnels

Tous les secteurs d'activité sont concernés, il est temps d'agir !

TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ SONT CONCERNÉS

Les risques chimiques sont le résultat de l'exposition ou de l'utilisation d'un ou plusieurs produits chimiques dangereux. Présents dans tous les secteurs d'activité, ils ont des effets immédiats et/ou différés sur la santé des salariés.

◆ Les conséquences :

Les produits chimiques peuvent provoquer des allergies, des asphyxies, des intoxications aiguës...

Ils peuvent également générer des effets différés tels que des cancers ou autres pathologies, détectables des années après l'exposition même si le salarié a été exposé à de faibles doses.

◆ Les chiffres :



1 salarié sur 3
exposé à au moins
un produit chimique



Plus de 2 millions de salariés exposés à au moins un CMR*



La 2^e cause de maladies professionnelles en France

◆ Les secteurs les plus concernés par le programme :



Ateliers de réparation automobile



Bâtiment et Travaux Publics



Centres de contrôle



Mécanique et usinage (industrie)



Menuiserie et métiers du bois



Soins et analyses (laboratoires d'analyses et établissements de soins)

*cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

LE PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS, LA SOLUTION POUR PREVENIR LES RISQUES CHIMIQUES

Pour vous aider à réduire l'exposition de vos salariés aux risques chimiques, l'Assurance Maladie - Risques professionnels vous propose Risques Chimiques Pros, une démarche de prévention en quatre étapes accessible depuis un espace privé sur ameli.fr/entreprise.

1 INITIEZ votre démarche

Vous devez tout d'abord désigner un **pilote** qui aura en charge l'animation de la démarche ou la mise en oeuvre du projet dans votre entreprise. Il devra également en informer les acteurs internes et externes.

2 DÉFINISSEZ votre plan d'actions

Il s'agit d'identifier pour l'ensemble de votre activité, les produits chimiques utilisés ou émis afin d'évaluer les risques et d'établir un plan d'actions.

3 DÉPLOYEZ vos actions

Il s'agit de **mettre en oeuvre les actions prioritaires définies** et de s'assurer de leur efficacité.

4 PÉRENNISEZ vos actions

Vous intégrez la **prévention des risques chimiques** dans votre organisation pour gagner en performance.



Pour élaborer votre plan d'actions, quelques principes doivent être suivis dans cet ordre :

- ◆ la suppression ou la substitution des produits chimiques dangereux,
- ◆ le confinement des produits chimiques dangereux,
- ◆ les mesures de protection collective techniques (captage à la source, encoffrement...) et les mesures organisationnelles (réduction de l'effectif exposé...),
- ◆ la mise en place de mesures d'hygiène et de mesures d'urgence,
- ◆ port d'équipements de protection individuelle en dernier recours et en complément des mesures ci-dessus.

POURQUOI AGIR CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES **DANS VOTRE ENTREPRISE ?**

Une obligation légale pour les employeurs



Prévenir les risques chimiques, c'est **remplir vos obligations légales** en assurant la santé et la sécurité de vos salariés contre les produits chimiques.

Une action pour préserver la santé des salariés



Prévenir les risques chimiques, c'est **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail de vos salariés** en réduisant leur exposition ou en substituant les produits dangereux utilisés.

Un gain pour votre entreprise



Intégrer la prévention des risques chimiques dans votre organisation, c'est **réaliser des économies dans l'achat de vos produits et éviter les retards dans vos travaux.**

Les clés de réussite



Le programme Risques Chimiques Pros nécessite un véritable engagement de votre part sur la durée avec trois actions clés :

- la désignation d'un pilote,
- la définition des priorités d'actions suite à votre évaluation,
- la vérification de l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

Des aides financières pour vous aider à investir dans la prévention des risques chimiques

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés : l'Assurance Maladie - Risques professionnels vous propose des Subventions Prévention TPE pour vous aider à investir dans des solutions de prévention (équipements, formations).

JUSQU'À
25 000 €
DE SUBVENTION



→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr/entreprise